



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°40

Publié le 6 mars 2023



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS.....3
- Décision en date du 1^{er} mars 2023 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité
Publique du Pas-de-Calais.....3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS

- Décision en date du 1^{er} mars 2023 portant subdélégation de signature du Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais



Direction générale de la police nationale
Direction centrale de la sécurité publique
Direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais

DDSP/SGO/FH n°

Arras, le 01/03/2023

Le Contrôleur Général Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais

Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2020 portant affectation de M. Benoît DESFERET contrôleur général des services actif de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique et commissaire central à Nantes (44), en qualité de directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais à Arras (62), à compter du 4 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Benoît DESFERET, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Aurélien CROS, Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais,
- Monsieur Cédric DUPOND, Attaché hors classe d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Attaché principal, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Grégory CORNEE, Secrétaire administratif de police de classe normale, chef du bureau des finances et de la comptabilité,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n° 176 « police nationale » de la mission « sécurité », dans la limite de 1 500 euros pour M. Cédric DUPOND, M. Frédéric HOUPLAIN et M. Grégory CORNEE

2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,

5 Avenue du Maréchal Leclerc
BP N°70007
62001 ARRAS CEDEX
03 21 60 72 00

...

3. Certifier le service fait dans l'application informatique financière de l'État. Cette délégation est aussi accordée à Léa LEMAITRE, M. Mathieu BERTHOMEAU et Mme Séverine TAVERNIER,

4. décider des ordres à payer au comptable,

5. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme 176 « police nationale »

6. effectuer les mouvements informatiques de validation dans l'application métier CHORUS DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES pour M. Grégory CORNÉE (Profil GC, GV et BUDLOCDOT), Mme Léa LEMAITRE (Profil GC, GV, BUDLOCBOT), M. Didier BALAVOINE (Profil GC, GV), M. Mathieu BERTHOMEAU (Profil SG, GC, GV) et Mme Séverine TAVERNIER (Profil SG, GC, GV)."

ARTICLE 2 : La présente décision remplace et annule la décision du 24 août 2020 de M. le Contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais,

ARTICLE 3 : M. Aurélien CROS, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs.

